



Point Corporate

- **Rappel sur les modalités d'exercice des BSAR**
 - **Laurence Géricot rejoint le Groupe Europlasma en tant que Directeur Administratif et Financier**
 - **Europlasma a intégré la composition de l'indice EnterNext PEA-PME 150**
-

Europlasma, industriel français d'envergure internationale, concepteur et exploitant de solutions plasma pour la production d'énergie renouvelable et la valorisation des déchets dangereux, rappelle les modalités d'exercice des Bons de Souscription d'Action Remboursables (BSAR) émis par la société le 6 novembre 2014, annonce la nomination d'un nouveau Directeur Administratif et Financier et l'intégration du Groupe Europlasma à l'indice EnterNext PEA-PME 150.

- **Rappel sur les caractéristiques et les modalités d'exercice des BSAR**

Suite à l'augmentation de capital lancée le 24 septembre 2014, la société a émis et attribué gratuitement à chaque actionnaire deux catégories de Bons de Souscription d'Action Remboursables (BSAR) admis à la cotation sur Alternext Euronext Paris.

Rappel des caractéristiques :

BSAR A (ISIN FR0012160653) : 2 BSAR A donnent droit à souscrire 1 action nouvelle au prix de 0,80 € par action, pour une durée de 3 ans à compter du 6 novembre 2014.

BSAR B (ISIN FR0012160661) : 4 BSAR B donnent droit à souscrire 1 action nouvelle au prix de 1,30 € par action, pour une durée de 5 ans à compter du 6 novembre 2014.

La souscription à des actions nouvelles par exercice des BSAR donne droit à la réduction d'ISF en contrepartie de la conservation des actions souscrites pendant 5 ans, réduction de l'ISF à concurrence de 50 % du montant investi plafonné à 90 000 €, soit une réduction maximale de 45 000 € dans la limite des plafonds fixés par la loi.

Modalités d'exercice :

Pour exercer leurs BSAR, les détenteurs doivent faire parvenir leurs instructions de souscription à leur intermédiaire teneur de compte, accompagnées du paiement du prix d'exercice correspondant. Caceis Corporate Trust, assurera la centralisation de ces opérations sous un délai maximum de 2 jours ouvrables.

Les actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR A et BSAR B feront l'objet de demandes périodiques d'inscription aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris et seront négociables sous le même code ISIN que les actions existantes, soit FR0000044810.

▪ **Nomination de Laurence Géricot à la Direction Financière**

Laurence Géricot a été nouvellement nommée Directeur Administratif et Financier du Groupe par le Conseil d'Administration d'Eurolasma en remplacement d'Estelle Mothay qui a souhaité donner un nouvel élan à sa carrière. Le Conseil d'Administration remercie Estelle de sa contribution et de son engagement durant ces quatre années.

Laurence a débuté sa carrière chez Hewlett Packard en 1988, occupant différents postes de haut niveau dans des fonctions opérationnelles et financières en France et à l'international (dont 3 ans au siège en Californie).

En 2006, elle a rejoint le domaine des biotechnologies en tant que Directeur Général Adjoint en charge des finances de Biomedical Diagnostic. De 2010 à 2014, elle réalise différentes interventions en direction financière, management et conseil pour des sociétés innovantes (dont Nanobiotix coté sur Euronext Paris) avant de rejoindre le Groupe Eurolasma. Laurence est diplômée de l'ESSEC (MBA Grande Ecole).

▪ **Intégration d'Eurolasma dans l'indice EnterNext PEA-PME 150**

Eurolasma a intégré l'indice PEA-PME 150, formé par 150 entreprises françaises éligibles au PEA-PME et cotées sur les marchés d'Euronext ou d'Alternext à Paris. Ce nouvel indice représente pour les investisseurs un repère sur 150 entreprises de tous secteurs, cotées et faisant partie des 80% des valeurs les plus liquides éligibles au PEA-PME.

Jean-Eric Petit déclare : « Cette appartenance à un indice de référence devrait accroître notre visibilité auprès des investisseurs français et étrangers et amplifier la liquidité du titre, même si cette dernière s'est accélérée ces derniers jours, en lien très certainement avec notre dernière augmentation de capital. Lors de la séance de bourse du 13 novembre 2014, 24 575 980 titres (soit 36% du capital) ont été échangés, révélant ainsi le vif intérêt des investisseurs pour la valeur du Groupe. Il est important de préciser qu'aucun franchissement de seuil n'a été déclaré à la société dans le délai légal de 5 jours de bourse qui ont suivi. »

A propos d'Eurolasma

Eurolasma, industriel français d'envergure internationale, concepteur et exploitant de solutions plasma pour la production d'énergie renouvelable et la valorisation des déchets dangereux. Fondé en 1992 pour appliquer sa technologie propriétaire de torche à plasma à la destruction et la valorisation des déchets dangereux, le Groupe Eurolasma compte aujourd'hui trois divisions :

- **Eurolasma** développe, construit et exploite des procédés industriels utilisant la technologie plasma ;
- **Inertam** est le spécialiste mondial de la destruction et valorisation des déchets d'amiante ;
- **CHO Power** est fournisseur et exploitant de sites de production d'électricité par gazéification améliorée de déchets et biomasse.

<http://www.eurolasma.com>

[Alternext - NYSE Euronext Paris – Mnemo : ALEUP – Isin : FR0000044810]

[Eurolasma est éligible au PEA-PME et qualifiée entreprise innovante]

Contacts

EUROPLASMA

Jean-Éric PETIT - Directeur Général

Laurence GÉRICOT - Directeur Administratif et Financier

Anne BORDÈRES - Responsable des relations presse et actionnaires

Tel: + 33 (0) 556 497 000 / contactbourse@eurolasma.com